REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2976

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Dispositif européen AI-Liner - Gestion du patrimoine réseau d'assainissement guidé par les données - Signature du Consortium agreement

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Rapporteur : Madame Anne Grosperrin

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2976

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Dispositif européen AI-Liner - Gestion du patrimoine réseau d'assainissement guidé par les données - Signature du Consortium agreement

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Cycle de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

1° - Contexte européen en matière d'assainissement

Les réseaux d'assainissement en Europe se détériorent rapidement et de manière non connue, même si l'inspection des canalisations d'assainissement en Europe est normée [NF EN 13508-2+A1]. Cette norme, codant les défauts des canalisations, permet de calculer, pour ceux qui le souhaitent, des notations de l'état de santé de la canalisation. Cependant, l'intervalle de temps entre l'inspection, la notation de la canalisation et l'intégration de celle-ci dans une base de données ne permet pas toujours de répondre à temps aux aléas.

D'autre part, les programmes de réhabilitation, lorsqu'ils existent, ne sont majoritairement basés que sur des canalisations déjà inspectées, ce qui entraîne des imprécisions dans la priorisation de la réhabilitation du réseau. Toutes les canalisations nécessitant des interventions ne sont pas identifiées.

Enfin, les services publics de l'assainissement doivent évoluer pour intégrer de nouvelles techniques qui ont vu le jour ces dernières décennies, comme la rénovation et la réparation venant renforcer l'excavation classique lors du remplacement des égouts ainsi que la transformation numérique en cours, qui entraînera également des changements majeurs, à anticiper, dans l'exploitation et les processus de prise de décision.

2° - Contexte du projet

Le projet AI-Liner est l'initiative d'un consortium interdisciplinaire qui rassemble des compétences en matière de gestion des infrastructures de réseau d'assainissement, de solutions numériques et de sciences sociales et humaines. Ayant été retenu dans le cadre d'un des appels à projet européen Horizon, il bénéficie de financements européens, pour une réalisation entre le 1er septembre 2025 et le 31 août 2028.

Ce consortium est dirigé par le Kompetenzzentrum Wasser Berlin (KWB - Centre de compétence de l'eau de Berlin), centre de recherche sur l'eau à but non lucratif basé à Berlin, qui développe des solutions innovantes pour l'ensemble du cycle de l'eau, aidant à relever les défis critiques futurs tels que le changement climatique, les crises émergentes concernant l'accès à l'eau, la numérisation et l'urbanisation.

AI-Liner a pour objectif d'améliorer la gestion du patrimoine réseaux d'assainissement en créant une suite de solutions numériques et de surveillance de pointe pour prendre en charge l'ensemble du cycle de vie de la gestion du patrimoine réseau d'assainissement. Il tire parti de l'élan des efforts de numérisation des services publics européens, en s'appuyant sur la disponibilité croissante des données d'inspections télévisées des réseaux d'assainissement, la détection des défauts basée sur l'IA et les progrès récents des techniques de surveillance *in situ,* afin de soutenir la transformation climatiquement neutre et résiliente des infrastructures d'assainissement au niveau européen.

Concrètement, AI-Liner permettra aux collectivités gestionnaires du service public d'assainissement de développer une vision stratégique de l'inspection et de la réhabilitation de leur patrimoine en matière d'assainissement, étant donné qu'il vise une identification plus précise des interventions à réaliser, tant en termes de temporalité que de localisation, favorisant ainsi l'adoption de techniques de réparation et de réhabilitation, contrairement à l'excavation traditionnellement utilisée en cas de renouvellement des réseaux.

En conclusion, le projet AI-Liner s'efforce d'accélérer les transitions numériques et écologiques du secteur de l'eau et des infrastructures en aidant les services publics européens à fournir des services de haute qualité, à maintenir des coûts abordables et à préserver les infrastructures pour les générations futures.

II - Engagement de la Métropole de Lyon dans le Consortium agreement

1° - Une participation en tant que ville ambassadrice

En tant que ville ambassadrice, la Métropole bénéficiera des solutions numériques développées pour la gestion des réseaux d'assainissement, des résultats des innovations testées à Berlin et Madrid et pourra partager ses expériences et données avec d'autres villes européennes, sans coût financier (les frais de déplacement sont pris en charge cf. ci-dessous 2° - Financement). La Métropole améliorera ainsi sa gestion patrimoniale en matière d'assainissement grâce aux échanges de processus, données et réflexions avec les villes ambassadrices, tout en contribuant à adapter ces solutions à différents contextes géographiques européens.

En effet, le groupe AI-Liner fournira une plateforme permettant de partager les expériences, les connaissances et les problèmes liés aux solutions numériques et à la gestion du patrimoine réseau, notamment entre les huit villes ambassadrices (Métropole de Lyon, Tokyo, Rotterdam, Lausanne, Krementchouk, Sofia, Milan et Vila Nova de Gaia).

Plus précisément, AI-Liner présentera les résultats des expérimentations faites sur les deux villes partenaires (Berlin et Madrid) aux villes ambassadrices et les échanges (présentiels et distanciels) auront lieu autour des réussites, des améliorations et des obstacles.

En recueillant les attentes et les besoins locaux d'un grand nombre de collectivités, dont la Métropole, le but est d'accroître la transférabilité des solutions et d'assurer qu'elles sont prêtes à être adoptées dans une variété de contextes géographiques et non uniquement à ceux de Berlin et Madrid. Par conséquent, la Métropole, en tant que ville ambassadrice s'engage à partager ses données dans le domaine de l'assainissement et à participer, en présentiel, aux assemblées générales annuelles ainsi qu'à quelques réunions en ligne.

2° - Un financement pris en charge dans le cadre du consortium

En tant que ville ambassadrice, la Métropole ne reçoit pas de financement pour sa participation contrairement aux villes bénéficiaires mais les réunions en présentiel seront défrayées par le projet AI-Liner. En effet, l'accord de consortium prévoit que le KWB supervise le remboursement des frais engagés par les villes ambassadrices pour leurs déplacements, dans le respect du budget prévu.

3° - Engagements de la Métropole

En contrepartie de l'accès aux résultats et données des autres villes, la Métropole s'engage à respecter les règles de confidentialité relatives à ces données inscrites dans le consortium, à ne les utiliser que dans le cadre de son service public d'assainissement et à participer à la rédaction des rapports techniques et périodiques pendant la mise en œuvre du projet puis postérieurement, afin d'en évaluer l'impact ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le Consortium agreement entre les membres du consortium et la Métropole signataire en tant que ville ambassadrice, dans le cadre du projet européen AI-Liner,

b) - la participation de la Métropole, en tant que ville ambassadrice, au projet européen AI-Liner.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer ledit accord de consortium et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-338506-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025